

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

**PROCÈS-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier 2024 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 23 janvier 2024.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

**Présents :**

Virginie RIVIÈRE, Sophie LELEU, Laurence ESCALLIER, Christian SAUZEAT, Stéphane BUGNON, Jean-François BÉTEAU, Frédéric FRAUDEAU, Jean-Luc DELPHIN, Fabien REVERDY, Jean VEDEL, Anne-Marie GENEVE, Laurence FOËX, Jean-Christophe LEVEQUE

**Pouvoirs :**

Benoît GRANGEON donne pouvoir à Virginie RIVIERE

Albin RIBEIRO donne pouvoir à Jean VEDEL

Fabrice BERNARD-GUELLE donne pouvoir à Jean-Luc DELPHIN

**Absents :**

Gauthier FOURNEL, Edouard GENEVE, Lydie BUISSIERE

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint, la séance ouvre à 20h43

Secrétaire de séance : Christian SAUZEAT est élu à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Approbation de la réactualisation du budget travaux et du plan de financement de la cure de Pommiers
- 2 – Sollicitation d'aides, dotations dans le cadre des travaux de la cure de Pommiers
- 3 – Approbation du budget travaux et son plan de financement Place des Charminelles (1<sup>ère</sup> phase)
- 4 – Sollicitation d'aides, dotations pour les travaux Place des Charminelles
- 5 – Validation des travaux à engager par TE 38 Place des Charminelles
- 6 – Points divers



## Objet : 2024-01 Approbation de la réactualisation du budget travaux et du plan de financement de la cure de Pommiers

Exposé de la situation :

A l'initiative de Madame le maire, la commission travaux s'est réunie le 22 janvier 2024 pour analyser de nouveau le projet de réhabilitation de la cure de Pommiers établi par Madame Lucie COTTON architecte.

Madame le maire rappelle les décisions prises antérieurement :

- Réhabilitation d'un seul appartement,
- L'appartement réhabilité présentera :
  - Au rez-de-chaussée : 1 pièce de vie 46 m2 + wc
  - Au 1<sup>er</sup> étage : 3 chambres, wc + salle de bains
  - Dans les combles : 1 pièce sans aménagement
- La totalité de la parcelle et le cabanon feront partis du bail d'habitation

Madame le maire vous soumet la réactualisation du budget travaux et de son financement :

N° LOT	NATURE	MONTANT HT	MONTANT TTC	BASE TE 38	TX TE38	SUBV TE38	BASE DSIL	TX DSIL	SUBV DSIL	FDS CONC CAPV	EMPRUNT	AUTO FINAN
<b>TOTAL</b>	TRAVAUX	<b>262 650</b>	<b>288 915</b>									
	MAIT OEUV COTTON	24 000	28 800				28 800	25%	7 200			
	MAIT OEUV COTTON	4 000	4 800				4 800	25%	1 200			
	HON SPS	4 500	5 400				5 400	25%	1 350			
	HON CONT TECH	0	0				0	25%	0			
	ASS DOM OUV											
	IMPREVUS	1 737,5	2 085									
<b>TOTAL</b>		<b>3 4237,5</b>	<b>41 085</b>									
TOT GLOBAL		<b>296 887,5</b>	<b>330 000</b>			<b>20 240</b>			<b>74 609</b>	<b>47 200</b>	<b>130 000</b>	<b>57 951</b>
TOTAL FINANCEMENT		<b>330 000</b>										

Madame le maire propose au vote de l'assemblée, d'adopter :

- Le budget prévisionnel de dépenses de 330 000 €
- Le budget prévisionnel des recettes :

Subventions : 142 049 €

TE38 / DSIL / CAPV / REGION

Emprunt bancaire sur 20 ans : 130 000 €

Autofinancement communal : 57 951 €

Après en avoir délibéré,

**Délibération votée à l'unanimité**

## Objet : 2024-02 Sollicitation d'aides, dotations dans le cadre des travaux de la cure de Pommiers

Exposé de la situation :

Christian Sauzeat, adjoint aux finances, expose sur le projet de réhabilitation de la cure de Pommiers la Placette les subventions qui seront sollicitées auprès des instances suivantes ainsi que les montants espérés :

- ISERE RENOV PAR TE 38 : **20 240 €**
- ETAT / DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) : **74 609 €**
- FONDS DE CONCOURS CAPV : **47 200 €**

- REGION : **NON DETERMINEE**

**TOTAL : 142 049 €**

Ceci exposé, Christian Sauzeat propose d'autoriser, Madame le maire, à procéder aux demandes de subventions ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

**Délibération votée à l'unanimité**

**Objet : 2024-03 Approbation du budget travaux et son plan de financement Place des Charminelles (1<sup>ère</sup> phase)**

Monsieur Stéphane BUGNON, adjoint à la voirie, expose la nature des travaux à engager sur 2024/2025 pour l'aménagement :

- du centre village de Saint-Julien-de-Ratz
- du carrefour RD 128
- chemin du Saquet

Monsieur Stéphane BUGNON propose une 1<sup>ère</sup> phase de travaux sur fin 2024, début 2025, consistant :

- à aménager la route départementale par la création d'un abri de bus et en assurer sa sécurisation
- à aménager la route d'accès à la mairie et son stationnement
- à aménager une partie de la route du Saquet dans son revêtement et son stationnement

La nature et l'estimation des travaux ont été confiées à la Société Alp'études.

Il en ressort l'évaluation suivante :

	<b>RD 128</b>	<b>CHEMIN DU SAQUET</b>	<b>TOTALITE</b>
Dispositions générales	32 880 €	16 460 €	49 340 € HT
Revêtements	82 240 €	51 980 €	134 220 € HT
Aménagements paysager	13 250 €		13 250 € HT
Réseaux eaux pluviales	6 200 €		6 200 € HT
Eclairage	10 850 €		10 850 € HT
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>145 420 € HT</b>	<b>68 440 € HT</b>	<b>213 860 € HT</b>
Honoraires MOE/études :	22 580 €	10 560 €	33 140 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>168 000 € HT</b>	<b>79 000 € HT</b>	<b>247 000 € HT</b>

Le financement de ces travaux serait assuré en partie par les subventions suivantes :

	<b>RD 128</b>	<b>ROUTE DU SAQUET</b>	<b>TOTALITE</b>
DETR 2024 (ETAT)	26 477 €	15 741 €	42 218 €
SUBVENTION DEPARTEMENT SECURISATION RD VC	40 000 €	0 €	40 000 €
CAPV QUAI BUS	15 000 €		15 000 €
TERRITORIALE	0 €	NON DETERMINEE	0 €
<b>SOUS TOTAL :</b>	<b>81 477 €</b>	<b>15 741 €</b>	<b>97 218 €</b>
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	86 523 €	63 259 €	149 782 €
<b>TOTAL :</b>	<b>168 000 €</b>	<b>79 000 €</b>	<b>247 000 €</b>

Ceci étant exposé, il est proposé la validation du budget initial travaux et son financement pour la RD128 et la route du Saquet,

Après en avoir délibéré,

**Délibération votée à l'unanimité**

**Objet : 2024-04 Sollicitation d'aides, dotations pour les travaux Place des Charminelles**

Monsieur Christian Sauzeat, sollicite le conseil municipal pour autoriser Madame le maire à effectuer les demandes de subventions suivantes dans le cadre de la phase 1 des travaux RD128 et route du Saquet :

- DETR 2024 (ETAT)
- DOTATION DEPARTEMENT (VOLET SECURISATION RDVC)
- CAPV (VOLET QUAI BUS ET AUTRES VOLETS)
- DOTATION TERRITORIALE (TERRITOIRE DE VOIRONNAIS CHARTREUSE)

Après en avoir délibéré,

**Délibération votée à l'unanimité**

**Objet : 2024-05 Validation des travaux à engager par TE 38 Place des Charminelles**

Monsieur Stéphane BUGNON, adjoint à la voirie, expose que dans le cadre de l'aménagement du centre du village de Saint-Julien-de-Ratz, il a sollicité TE38 pour les travaux d'enfouissement sur réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication dont il a la délégation.

Notre demande, à été instruite, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

*Collectivité COMMUNE  
SURE EN CHARTREUSE (LA)  
Affaire n° 23-003-407  
Enfouissement BT TEL centre Village St Julien de Ratz*

**TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	113 210 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	113 210 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	0 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL**, ayant entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 113 210 €  
Financements externes : 113 210 €  
**Participation prévisionnelle : 0 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 0 €  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'opération et son financement**

## TE38 - TRAVAUX SUR RESEAU DE TELECOMMUNICATION

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

1 - le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	27 113 €
2 - le montant total de financement externe serait de :	2 400 €
3 - la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	1 291 €
4 - la contribution aux investissements s'élèverait à environ :	23 422 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38.
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

**LE CONSEIL** ayant entendu cet exposé,

1 - **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 27 113 €  
Financements externes : 2 400 €  
**Participation prévisionnelle : 24 713 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 1 291 €  
Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'opération et son financement**

6 – Points divers

**Clôture de séance à 21h19**

Le maire



Le secrétaire de séance